

Colloque « Moisissures, Habitat et Santé » - 16 octobre 2017-

Direction générale de la santé

Société Française de Santé et Environnement



Avec le soutien de la DHUP



Présentation N°6 (Résumé)

Recommandations de l'expertise collective de l'Anses sur les moisissures dans les bâtiments et leurs conséquences sur la santé des populations

Marion KEIRSBULCK¹ ; Christina ASCHAN-LEYGONIE², Thomas BAYEUX¹, Valérie BEX³, Stéphane BRETAGNE⁴, Denis CAILLAUD⁵, Anne-Claire COLLEVILLE⁶, Clémence FOURNEAU¹, Emilie FREALLE⁷, Stéphane GINESTET⁸, Laurence LE COQ⁹, Bénédicte LEYNAERT¹⁰, Rachel NADIF¹¹, Isabelle OSWALD¹², Gabriel REBOUX¹³, Sandrine ROUSSEL¹³

1- Anses, Maisons-Alfort ; 2- Université Lumière Lyon 2, Lyon ; 3- Service parisien en santé environnement (ex-Laboratoire d'hygiène de la ville de Paris), Paris ; 4- laboratoire de parasitologie mycologie Assistance publique des hôpitaux de Paris, Paris ; 5- Centre hospitalier universitaire Clermont-Ferrand ; 6- Santé Publique France (ex-Institut de veille sanitaire) ; 7- Laboratoire de parasitologie mycologie CHRU, Lille ; 8- Institut national de sciences appliquées, Toulouse ; 9- Institut Mines-Télécom IMT-Atlantique (ex-Ecole des Mines de Nantes), Nantes ; 10- Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Paris ; 11- Inserm, Villejuif ; 12- Institut national de la recherche agronomique (Inra), Toulouse ; 13- laboratoire de parasitologie mycologie CHU, Besançon.
Contact : marion.keirsbulck@anses.fr

Depuis plusieurs années, une attention croissante est portée aux effets de la pollution des environnements intérieurs sur la santé. L'Anses a été saisie par les ministères chargés de la santé et de l'environnement afin de conduire une expertise sur la problématique du développement des moisissures et la production associée de mycotoxines dans les bâtiments.

L'expertise conduite par l'Agence confirme l'existence d'effets avérés sur la santé respiratoire liés à l'exposition aux moisissures. Ces effets incluent, d'une part, le développement et l'exacerbation de l'asthme chez les enfants et les adultes exposés sur leur lieu de travail et, d'autre part, la rhinite allergique.

Ce travail a également souligné que certains groupes de population sont davantage susceptibles de développer des pathologies lorsqu'ils sont exposés aux moisissures : les enfants dès leur naissance, les enfants et adultes asthmatiques, les individus prédisposés à développer plus facilement des allergies (atopiques) ou présentant une hypersensibilité, ainsi que les patients immunodéprimés ou atteints de pathologies respiratoires chroniques. Sont également concernées les populations potentiellement surexposées du fait de caractéristiques socio-économiques défavorables, comme la précarité énergétique ou une sur-occupation du logement.

Selon l'expertise, l'exposition aux moisissures dans les environnements intérieurs concerne une part importante des logements : entre 14 et 20% de logements en France présentent des moisissures visibles. Il existe par ailleurs des variations géographiques des espèces fongiques notamment associées aux caractéristiques météorologiques et climatiques qui peuvent avoir des influences au niveau local.

Ce rapport, qui s'appuie sur des connaissances issues d'une revue de la littérature scientifique, de consultations en France et au niveau international de différents organismes ainsi que d'auditions d'acteurs du terrain, a en outre permis de faire le point sur les multiples approches permettant de caractériser une contamination par des moisissures dans les environnements intérieurs. Les différentes méthodes ont été comparées et les intérêts et limites de chacune précisés.

Faisant le constat que le risque fongique constitue un problème fort de santé publique, l'Agence recommande :

1. de mieux prévenir le développement des moisissures dans le bâti, par :
 - un renforcement de la coordination entre les acteurs des secteurs d'activités concernés (construction, énergie, etc.), ainsi qu'entre les autorités et acteurs publics, afin d'améliorer la gestion des risques. Il s'agit notamment de mettre en place des actions de formation et d'information pour sensibiliser l'ensemble des professionnels impliqués dans les opérations liées aux bâtiments (conception, construction, rénovation et remédiation) à la problématique des moisissures,
 - une meilleure information des locataires et propriétaires sur les mesures efficaces de prévention du développement des moisissures dans l'habitat et sur les acteurs susceptibles de les conseiller et les aider dans cette démarche. Des campagnes d'information sur la qualité de l'air intérieur ou des animations au niveau des territoires pourraient par exemple être mises en place.
2. de prévenir les conséquences sanitaires des expositions aux moisissures, en particulier par une évolution de la réglementation relative à l'habitat, afin de prendre en compte spécifiquement les risques liés à ces expositions. Il s'agit notamment :

- d'encadrer les actions à conduire par l'instauration de seuils de contamination par les moisissures (ex : estimation de surface moisie), l'objectif étant de prévenir ou de remédier à leur développement,
- d'améliorer le recueil et le traitement des signalements relatifs au développement de moisissures dans le bâti rapportés par les occupants.

Ces actions devraient être prioritairement mises en place pour les groupes de populations à risques identifiés.

L'Agence encourage enfin la réalisation d'études, afin d'améliorer les connaissances sur la situation française, sur les effets sur la santé et dans le domaine des sciences humaines et sociales